



Communiqué de presse

Positive Workplace accompagne les start-ups, PME et ETI avec leurs parties prenantes vers la transition sociétale et environnementale

Une méthodologie en 3 étapes

Paris, le 19 août 2020 – Depuis l'adoption de [la loi Pacte](#) et la modification du code civil en 2019, toutes les entreprises françaises doivent intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux dans la gestion de leurs activités. Or, si 70 % des entreprises sont conscientes qu'elles doivent faire bouger les lignes, seulement 30 % d'entre elles ont mis en œuvre de réelles actions¹. Les entreprises françaises se placent néanmoins en 3ème position mondiale pour leur niveau de management de la RSE² avec une progression de 6% entre 2014 et 2018.

Ainsi, [Positive Workplace](#) a mis en place un système d'évaluation unique pour les start-ups, PME et ETI qui souhaitent faire le point et structurer leur démarche RSE. Ce système est le seul à embarquer systématiquement dans le cadre de son programme les principales parties prenantes de l'entreprise à savoir les salariés, clients et fournisseurs.

Depuis janvier 2020, Positive Workplace enregistre **20 entreprises labélisées ou en cours de labellisation** dans les secteurs suivants : Conseil (informatique), ESN, Industrie, Banque/Assurance/Finance, Grande distribution, Marketing, Événementiel, etc.

Positive Workplace a également noué **19 partenariats** avec des organismes engagés qui accompagnent les entreprises dans leurs actions de RSE. Parmi elles, on compte ReForestAction, Surf rider, Les Empotés, Newcy, How I met your Planet, wenabi, digital.Green, Kodiko, BNP Paribas...

Une méthodologie en 3 étapes alignée avec les référentiels RSE mondiaux

Le programme de labellisation Positive Workplace est aligné avec l'Accord de Paris sur le Climat, la stratégie européenne pour une « croissance inclusive et durable 2020 » ainsi que les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). La grille d'analyse a été co-construite par un comité composé d'acteurs experts et représentatifs des entreprises françaises. Cette méthodologie répond à la fois aux référentiels internationaux (ISO 26000, ODD et GRI) et aux attentes opérationnelles des entreprises.

L'accompagnement Positive Workplace se déroule en trois temps sur une durée de trois mois :

- **Étape 1** : Un auto-diagnostic gratuit de vingt questions permettant à chaque entreprise d'avoir une première analyse de son niveau de maturité RSE.
- **Étape 2** : Un diagnostic RSE suivi d'un plan de recommandations qui s'appuie sur 5 piliers - la gouvernance, l'activité, l'impact environnemental, l'engagement social et l'empreinte territoriale - par le biais d'une plateforme SAAS dématérialisée (PWP Manager).
- **Étape 3** : L'interrogation des trois plus importantes parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs) à l'aide de questionnaires anonymes, dont les résultats permettent de valider le niveau de responsabilité de l'entreprise et d'obtenir le label de une à trois étoiles.

Le label Positive Workplace est valable 2 ans avec un audit de contrôle au bout d'1 an.

¹ Source : Deloitte, Tendances RH 2018

² Étude du Médiateur des entreprises et d'EcoVadis publiée mercredi 17 avril 2019



Communiqué de presse

Charles-Henri Margnat, un fondateur engagé



Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion, Charles-Henri Margnat est un créateur d'entreprises confirmé et passionné par l'entrepreneuriat « responsable ». Il a créé Positive Workplace en juillet 2019 pour fédérer et créer une communauté d'acteurs en faveur d'une économie plus durable.

« Quand on sait que 73%³ des salariés français se disent déçus que leur entreprise ne leur propose pas des actions pour s'engager dans le sociétal et l'environnemental, il est primordial pour les entreprises d'intégrer toutes leurs parties prenantes dans leurs processus de décision et dans leur organisation. Notre offre encourage les entreprises à innover, se dépasser et à mettre en place une approche holistique sur leurs bonnes pratiques. D'autant plus avec la crise inédite que nous venons de vivre, les engagements des entreprises en matière de RSE ont été mis à rude épreuve. J'espère qu'elle sera un accélérateur de la mutation vers une économie plus durable. » conclut Charles-Henri Margnat.

A propos de Positive Workplace

Positive Workplace est le premier label RSE qui évalue la responsabilité des entreprises et le confronte à la perception des principales parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs).

Le programme de labellisation se déroule en trois temps sur une durée de trois mois :

- Un auto-diagnostic gratuit de vingt questions permettant à chaque entreprise d'avoir une première analyse de son niveau de maturité RSE.
- Un diagnostic RSE suivi d'un plan de recommandations qui s'appuie sur 5 piliers - la gouvernance, l'activité, l'impact environnemental, l'engagement social et l'empreinte territoriale - par le biais d'une plateforme SAAS dématérialisée (PWP Manager).
- L'interrogation des trois plus importantes parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs) à l'aide de questionnaires anonymes, dont les résultats permettent de valider le niveau de responsabilité de l'entreprise et d'obtenir le label de une à trois étoiles.

Le label Positive Workplace est valable 2 ans avec un audit de contrôle au bout d'1 an.

Retrouvez toutes les [actualités Positive Workplace](#)



Contact presse

Marie-Caroline SARO

mariecarolinesaro.pro@gmail.com

06 70 61 91 59

³ Source : Korn Ferry, étude sur l'engagement des employés, 2018